



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE ET UN MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, Adjoints au Maire

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JUREDIEU, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : **Pascale CADET** (pouvoir à Mr KELLNER, Maire) - **Sophie GAIME** (pouvoir à Mme TELLOTTE)

Absents : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY - Laurent LENAIN

Secrétaire de séance : Bruno BIANCHI (Mr Lenain ayant été contraint de quitter la réunion)

Formant la majorité des membres en exercice.

URBANISME

2025-26 Réactualisation de la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée.

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Considérant que dans le cadre de l'attribution des dotations globales aux communes, la longueur de voirie publique communale est prise en compte,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour des nouvelles voiries dans le calcul de la longueur totale du domaine routier de la commune,

Considérant que par décision municipale n° 17/2024 du 11 mars 2024, la commune a missionné le cabinet d'études GEOPTIS, à ISSY LES MOULINEAUX afin de procéder à la mise en place d'une plateforme GEOPTIS solution permettant de comptabiliser l'ensemble des voies constituant la commune ;

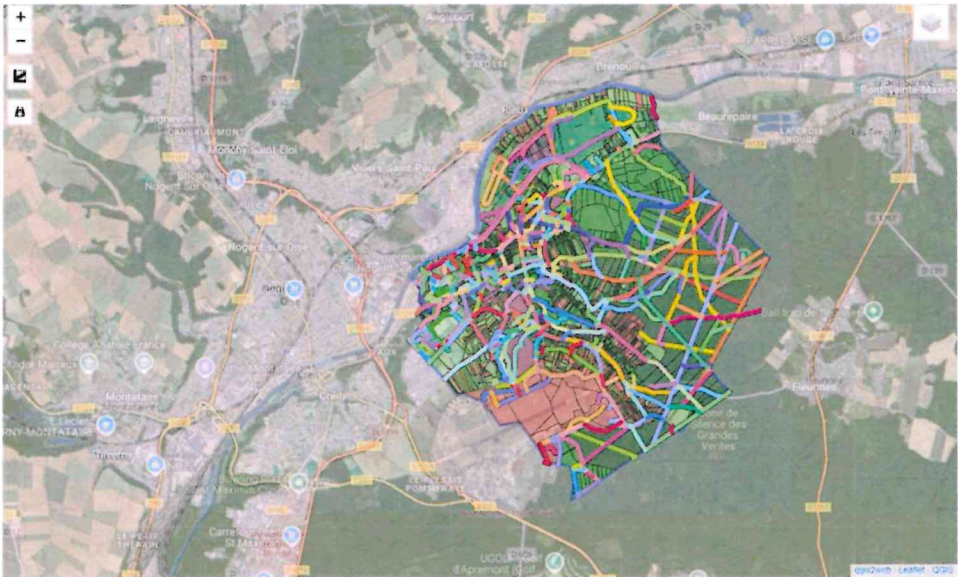
Considérant que suite à cette étude, un bilan des voies ainsi qu'une cartographie détaillée ont été rendus en date du 26 Février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACTE** par la présente, la nouvelle longueur de la voirie communale de **146 451 mètres linéaires**
Se décomposant ainsi :

Voies communales : 66 285 ml
Places : 433 ml
Chemins ruraux : 6 192 ml
Chemins d’exploitation : 62 632 ml
(se référer à l’ annexe jointe)
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

#VALEUR	BILAN DES VOIES DE 60670 – Verneuil-en-Halatte		GLOSSAIRE
Type voie	Longueur totale (en ml)		
Voies communales	66 285		Voie faisant partie du domaine public communal. Le classement ou déclassement est prononcé en conseil municipal. Ce sont des voies communales à caractère de plate.
Places	433		Voie appartenant aux communes, affectées à l'usage du public, qui n'ont pas été classées comme voies communales.
Chemins ruraux	6 192		Cheminement privé desservant à partir d'une voie publique des parcelles qui en sont éloignées.
Chemins d'exploitation	62 632		Voies dont la gestion est réalisée par une métropole.
Routes métropolitaines	0		Voies gérées par un département.
Départementales	10 908		Voies gérées par une collectivité territoriale (Cote d'Or, Nouvelle-Calédonie et GROMICOM).
Routes nationales	0		Voies d'importance nationale gérées par l'Etat.
Nationales	0		Voies d'importance nationale gérées par l'Etat.
Autrounes	0		Voies d'importance nationale gérées pour la grande majorité par des sociétés concessionnaires.
TOTAL (en ml)		146 451	



Pour Extrait Conforme.
A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 1^{ER} Avril 2025

Le Maire,



Philippe KELLNER

